

## Table des matières

Description: .....2

Location:.....2

Documents nécessaires pour la radiation à la demande de l'agent commercial et le  
remboursement de l'assurance .....2

Procédure de radiation à la demande de l'agent et remboursement de l'assurance.....3

Notes importantes : .....3



# Radiation à la demande de l'agent ou du courtier commercial et remboursement de l'assurance

## Description:

Radiation à la demande de l'agent commercial conformément à la loi 120 de 1982.

- Remboursement de l'assurance après radiation à la demande de l'agent commercial.

## Location:

Branche de Maarouf

## Documents nécessaires pour la radiation à la demande de l'agent commercial et le remboursement de l'assurance

1. Formulaire original de radiation et de remboursement d'assurance, signé devant l'employé compétent, ou avec la validité de la signature vérifiée par la banque de la personne concernée, de la personne ayant le droit de gérer et de signer, ou de leur agent légal (si stipulé expressément par une procuration).
2. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur, avec l'original pour vérification.
3. Toutes les copies des cartes de registre des exportateurs valides délivrées à l'établissement/société, ou un rapport de police en cas de perte de celles-ci.
4. Preuve de paiement des taxes de l'Autorité fiscale, si disponible.
5. Une lettre de la banque avec le numéro de compte sur lequel l'assurance sera transférée, à condition que la banque soit accréditée par le système de paiement électronique du ministère des Finances et corresponde au même nom et marque sous lesquels l'assurance est émise dans le dossier.
6. Si le demandeur est un agent ou un représentant autorisé :
7. Copie d'une procuration notariée par le registre foncier pour la radiation du registre et le remboursement de l'assurance du registre des importateurs, avec l'original pour vérification (un deuxième agent est également accepté).
8. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport de l'agent, avec l'original pour vérification.
9. Attestation de la validité de la procuration signée par l'agent.
10. Si le demandeur est un employé gouvernemental ou une agence gouvernementale :
  - i. Une lettre de l'employeur indiquant qu'il n'y a aucune objection à ce que l'employé agisse au nom d'un tiers est requise. En l'absence d'approbation, la (GOEIC) notifiera l'employeur.

## Procédure de radiation à la demande de l'agent et remboursement de l'assurance

1. Prendre rendez-vous via le site Web de la (GOEIC) (si la demande est soumise à la branche de Maarouf ou du 6 octobre).
2. Soumettre les documents requis conformément au Règlement n° 120 de 1982.
3. Vérifier les documents requis.
4. Préparer et approuver une note de radiation.
5. Émettre la décision de radiation et l'enregistrer dans le système.
6. Enregistrer la demande de remboursement de l'assurance.
7. Traiter le dossier de remboursement de l'assurance.
8. Envoyer la demande de remboursement de l'assurance et ses pièces jointes aux Affaires Financières pour vérification.
9. Audit financier et technique de la demande et des pièces jointes.
10. Compléter le cycle financier pour récupérer l'assurance et transférer le montant sur le compte du client.

### Notes importantes :

1. Obtenez les formulaires de documents uniquement sur le site de la (GOEIC).
2. Pour savoir comment prendre rendez-vous via le site Web de la (GOEIC), veuillez visiter le lien fourni.
3. Frais : une livre pour le droit de timbre + droit de timbre de développement des ressources sur la procuration.
4. Un deuxième agent est accepté - la validité de l'autorisation est de 3 mois.
5. Si la personne concernée ou la personne ayant le droit de gérer et de signer est à l'étranger et délègue son représentant légal pour demander des services à la (GOEIC), une procuration délivrée par une autorité étrangère doit être certifiée par l'ambassade ou le consulat égyptien à l'étranger et déposée au registre foncier en Égypte.
6. Vous pouvez appeler la hotline du centre d'appel (19591) ou visiter le bureau du service client à l'aéroport pour : a. Vous renseigner sur l'émission de la décision de radiation. b. Vous assurer que le numéro de compte sur lequel l'assurance sera transférée est approuvé par le système de paiement électronique du ministère des Finances.
7. Pour obtenir un certificat indiquant que l'établissement ou la société a été radié, vous pouvez demander un certificat de données à la branche de Maarouf.

8. Après l'annulation de la carte de registre des exportateurs, l'inscription de la carte de commerçant en douane doit être radiée de l'ordinateur des douanes à l'aéroport international du Caire.
9. L'établissement/la société ne peut être réenregistré qu'après l'émission de la décision de radiation et son enregistrement dans le système.
10. La radiation de l'inscription au registre des agents entraîne l'interdiction de la carte fiscale.
11. Si la (GOEIC) n'est pas informée de toute modification des déclarations de contrat dans les 30 jours suivant la date de documentation du contrat d'amendement, les actions suivantes seront prises conformément à l'article 21 de la loi n° 120 de 1982 :
  - Perte du droit de l'entreprise à l'assurance.
  - La (GOEIC) notifiera l'établissement de la perte de son droit à l'assurance par courrier recommandé envoyé à la dernière adresse connue.
  - L'établissement doit obtenir une double assurance dans les trente jours suivant la notification de la perte de son droit à l'assurance.
  - En cas de répétition de la violation, l'inscription sera radiée par décision du ministre compétent. Le droit de récupérer la double assurance sera perdu. Cependant, l'agent aura le droit de récupérer la double assurance s'il ne répète pas la violation.
12. Les irrégularités qui entraînent l'émission d'un jugement ou d'une décision de radiation de l'inscription et la perte du droit de rétablir l'assurance :
  - Selon les articles 16, 17, 18 ou 22 de la loi n° 120 de 1982.
  - Réinscription de l'agent radié par décision du ministre compétent conformément aux articles 21/22 de la loi, cinq ans après la date de suppression.